

Conditions générales

1. Généralités

La Blanchisserie de Waterloo SRL offre des services de blanchisserie, de nettoyage à sec, de livraison, ainsi que tout autre type de service de nettoyage, entretien, teinture ou location de textile ou du cuir à destination des particuliers et des professionnels.

Le Client est défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire (entreprise individuelle ou particulier), et qui marque son accord sur le contenu des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats de vente ou de services établis par la SRL Blanchisserie de Waterloo, en ce compris toute prestation de service accessoire. Ces conditions générales excluent toutes les conditions générales et particulières imprimées sur les documents du Client ou des cocontractants.

La commande ou le dépôt en magasin forme le contrat et exprime le consentement du Client de manière irrévocable.

Sauf preuve contraire, le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.

Les conditions générales de vente sont intégralement publiées sur le site internet www.blanchisseriesdewaterloo.eu.

Si l'une des dispositions des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable ou invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions des conditions générales.

Le fait que la SRL Blanchisserie de Waterloo ne se prévale pas à un moment donné des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

2. Obligation de la blanchisserie de Waterloo SRL

La Blanchisserie de Waterloo SRL est tenue d'effectuer les services qui lui sont demandés dans les règles de l'art et en respectant un délai raisonnable. A la réception des articles, la Blanchisserie de Waterloo remet au Client, un accusé de réception faisant mention de la date du dépôt des articles et faisant référence aux conditions générales.

3. Obligations du client

Le client fait connaître clairement son nom et son adresse à la Blanchisserie de Waterloo SRL. Il les attache à ses colis et il marque de préférence ses pièces avec ses initiales. Il emballe ses pièces convenablement de sorte que rien ne puisse être perdu ni endommagé. Il emballe séparément les petites pièces, les mouchoirs, les articles délicats ou d'une valeur particulière et les identifie.

Le Client élimine tout objet dangereux qui pourrait endommager ses pièces : boutons de manchettes, broches, objets de décoration, stylos, rouge à lèvres, monnaie, etc.

Les pièces d'une valeur particulière doivent être présentées séparément et au moins être accompagnées d'une note d'avertissement. Si cette obligation n'a pas été respectée, la responsabilité de l'entreprise n'est pas engagée en cas de dommages causés par un traitement normal des articles.

4. Livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il en résulte notamment que dans les cas où ils ne seraient pas respectés, le Client ne pourra ni résilier le contrat, ni solliciter sa résolution, ni réclamer de quelconques dommages et intérêts à la Blanchisserie de Waterloo SRL.

De même, au cas où la Blanchisserie de Waterloo SRL se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter la commande ou la prestation acceptée ou de l'exécuter dans le délai imparti, soit pour des raisons indépendantes de sa volonté, soit pour cas de force majeure, elle pourra proroger le délai de livraison, suspendre son exécution ou résilier le contrat par simple notification, sans être redevable d'une quelconque indemnité à titre de dommages et intérêts.

Le linge livré voyage aux frais, risques et périls du Client sauf dol ou faute lourde dans le chef de la Blanchisserie de Waterloo SRL ou de ses préposés.

Le Client est tenu, à ses propres frais et risques, d'informer la Blanchisserie de Waterloo SRL de toutes données utiles (entre autres, la disposition des lieux, les heures d'ouverture, etc.), ainsi que de prévoir des locaux adéquats pour recevoir son linge.

Le défaut d'information pertinente autorisera la Blanchisserie de Waterloo SRL à refacturer la livraison qui n'aurait pas pu avoir lieu par la faute du Client

Toute contestation relative au service de livraison ou à l'état du linge ayant fait l'objet d'une livraison par la Blanchisserie de Waterloo SRL doit intervenir par courriel dans les 24 heures de la livraison à défaut de quoi, le Client sera réputé avoir accepté le linge dans l'état où il a été livré.

5. Prix et délais de paiement

Le tarif applicable est celui qui est en vigueur au moment de la conclusion du contrat et qui vaut également l'ensemble des services

annexe. Le Client reconnaît qu'il en a pris connaissance et qu'il les accepte.

Tous les prix et tarifs sont nets, au départ de l'atelier, à l'exclusion de tout impôt, taxe et TVA.

Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables en EUR, dans un délai de 7 jours à dater de l'envoi de la facture. Tout linge confié au comptoir de la Blanchisserie de Waterloo SRL est payable à la réception de la marchandise.

A défaut d'un paiement à son échéance, la Blanchisserie de Waterloo SRL se réserve le droit de suspendre les prestations en cours sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits ainsi que d'exiger le paiement de la totalité des sommes dues de plein droit et sans notification préalable.

Aucune compensation ne peut intervenir entre créances réciproques sauf acceptation écrite par la Blanchisserie de Waterloo SRL.

6. Indexation

Les tarifs sont indexés automatiquement et sans notification préalable au début de chaque année civile, selon l'indice des prix de la Fédération Belge du Textile (FBT).

7. Droit de rétention

Toute facture non soldée à l'échéance, entraîne le droit pour la Blanchisserie de Waterloo SRL, de conserver les biens confiés par le Client, même pour une autre commande, jusqu'au règlement intégral du prix et de tout accroissement prévu par les présentes conditions générales.

8. Retard de paiement

Toute somme impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard conventionnels d'un montant égal au taux de 8% par an à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au complet paiement.

Toute somme impayée à son échéance entraînera la déduction de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 10% de la somme en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 125 EUR et un maximum de 1.000 EUR.

9. Garanties et indemnisation

La Blanchisserie de Waterloo SRL offre un service professionnel et traite le linge du Client dans le respect des règles de l'art. Elle décline toute responsabilité pour des dommages survenus aux articles qui ont subi un traitement normal, mais dont la composition des matières ou un défaut n'étaient pas décelables à première vue.

Le traitement des textiles délicats tels que les soies, rideaux, tentures, tapis et cuirs sera effectué dans les règles de l'art, mais sera toujours accompagné d'un certain risque que le Client assume. Les textiles et les cuirs sont toujours nettoyés selon les recommandations indiquées sur les étiquettes d'entretien dont ils sont éventuellement pourvus.

Si la plainte du Client concernant un traitement erroné, des dommages ou la perte d'un article est déclarée recevable et justifiée, la Blanchisserie de Waterloo SRL reprendra dans un premier temps l'article pour lui appliquer un nouveau traitement.

La Blanchisserie de Waterloo SRL n'est pas responsable des objets attachés aux pièces (boutons, fermoirs, boucles, ceintures collées, garnitures et matière plastique, caoutchouc ou cuir) que si ceux-ci supportent le traitement prescrit pour le traitement de ces pièces.

Tout défaut dans le traitement ou la perte du linge imputable à la Blanchisserie de Waterloo SRL dont elle ne pourrait corriger le résultat, se résoudra par l'indemnisation du Client à concurrence d'un montant qui ne dépassera pas dix fois le prix facturé pour le nettoyage de pièce. Cette indemnisation est calculée en fonction du prix d'achat de la pièce perdue ou endommagée, de la vétusté et de l'état dans laquelle celle-ci se trouvait lorsqu'elle a été perdue ou endommagée.

Lorsqu'une partie d'un ensemble est donnée à traiter (ex. le pantalon d'un costume) et est endommagée, le dédommagement ne portera que sur la partie confiée et non sur l'ensemble.

La Blanchisserie de Waterloo SRL décline toute responsabilité si la faute à l'origine de la détérioration du linge est imputable au Client.

9. Contestations – Réclamations

Etant donné la nature particulière des biens traités par la Blanchisserie de Waterloo SRL et sauf livraisons visées à l'article 4, les contestations relatives aux factures doivent être formulées par écrit dans un délai de 48 heures à dater de la réception de la facture, au siège de la Blanchisserie de Waterloo SRL ou par courriel, sous peine d'irrecevabilité.

La Blanchisserie de Waterloo est seule compétente pour déclarer les réclamations fondées. Si les réclamations sont déclarées fondées, la Blanchisserie de Waterloo aura le choix entre une indemnisation conformément aux dispositions de l'article 7 ou à reprendre les pièces pour leur appliquer un nouveau traitement.

10. Droit applicable, juridictions compétentes

Le droit belge est applicable à la présente convention.

Les litiges résultant de l'application de la présente convention seront soumis exclusivement aux juridictions du Brabant-Wallon